

Moyen Age tardif

Aperçu



Peinture murale de la bataille du Stoss en 1405, étape vers l'indépendance du pays d'Appenzell qui se libère du diktat de l'abbé de Saint-Gall. © DFAE, Présence Suisse

Depuis la fin du XIX^e siècle, le Pacte de 1291 est considéré comme l'acte fondateur de la Confédération suisse. Réunies en fédération, les trois communautés de vallée d'Uri, de Schwytz et de Nidwald ont pu garantir la paix, préserver leur liberté et se défendre plus efficacement contre les attaques extérieures.

Aux XIV^e et XV^e siècles, la Confédération évolue vers un système d'alliances de villes et de communautés rurales souples. Suffisamment puissante à la fin du XV^e siècle, elle parvient à influencer les rapports de force en Europe. Lors de plusieurs batailles, les confédérés ont fait preuve de courage et d'ingéniosité, ce qui leur a valu d'acquérir une réputation de redoutables guerriers.

L'élargissement territorial de la Confédération s'est poursuivi de différentes façons : adhésions volontaires au système en tant que membres dotés d'autant voire de moins de droits que les premiers confédérés, achats ou conquêtes. Tout aussi variés étaient par conséquent les droits des habitants de ces territoires.

En général, les membres de la Confédération – les « cantons » – s'auto-administraient. Mais régulièrement, leurs députés se réunissaient lors de diètes fédérales pour discuter des questions d'intérêt général. Les lieux de rassemblement étaient Lucerne, mais aussi Zurich, Berne ou Baden. Chaque membre de la Confédération envoyait un ou deux députés à ces diètes fédérales.

La naissance de la Confédération



Située au bord du lac des Quatre-Cantons, la prairie du Grütli est le berceau mythique de la Confédération.
© DFAE, Présence Suisse

D'après la tradition historique et nationale, le Pacte de 1291 est l'acte fondateur de la Confédération suisse. Il a scellé l'union des trois communautés de vallée d'Uri, de Schwytz et de Nidwald, qui s'étaient juré de s'assurer un soutien mutuel.

L'élément déclencheur de ce pacte de paix et d'entraide signé par les trois cantons primitifs a probablement été la mort de Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, avec les incertitudes qu'elle entraîna. Des alliances de ce type avaient déjà été conclues auparavant, mais le Pacte de 1291 est le plus ancien qui nous est parvenu.

D'après la légende, l'alliance des trois communautés aurait été scellée sur le Grütli, au bord du lac des Quatre-Cantons (« Serment du Grütli »). Ce lieu est considéré comme le symbole de la liberté et de l'indépendance de la Suisse.

On associe souvent le Serment du Grütli au nom de Guillaume Tell. D'après la légende, Guillaume Tell aurait tué le terrible bailli impérial Gessler qui, au service des Habsbourg, tyrannisait la population locale. Même si elle a été inventée de toutes pièces, l'histoire de Guillaume Tell joue un rôle essentiel dans la conscience collective des Suisses.

Le Pacte de 1291

Le Pacte fédéral conclu au début du mois d'août 1291 est considéré comme le plus ancien texte constitutionnel suisse. Par ce pacte, les communautés de vallée d'Uri, de Schwytz et de Nidwald se sont juré un soutien mutuel contre toute personne extérieure susceptible de les attaquer ou de leur causer du tort. Le texte prévoyait le maintien des liens de féodalité et l'impossibilité pour un étranger de prétendre à la fonction de juge. Il définissait en outre des éléments de procédures pénale et civile, ainsi que des pratiques d'arbitrage entre vallées.

Le Pacte n'est considéré comme le document fondateur de la Confédération que depuis la fin du XIX^e siècle. Le Conseil fédéral a tenu un rôle déterminant dans cette reconsidération : en 1891, il commémorait le 600^e anniversaire du Pacte, puis fixait, en 1899, la fête nationale au 1^{er} août, en souvenir de sa signature.

Ce choix était motivé par la conviction que l'État fédéral de 1848 s'inscrivait dans la continuité de l'ancienne Confédération, antérieure à 1798, dont le berceau était situé au cœur de la Suisse. L'origine de la Confédération suisse est également associée au légendaire serment du Grütli prononcé par des hommes épris de liberté. Ces récits et mythes fondateurs continuent d'être inculqués à tous les jeunes écoliers suisses.

La consécration du Pacte fédéral comme plus ancienne constitution d'une alliance consentie dans la liberté et vieille de plusieurs siècles a été utilisée pour renforcer la cohésion de l'Etat fédéral démocratique. Après 1930, le Pacte de 1291 est devenu un symbole d'union face aux menaces extérieures.

En apparence anodin, ce document est devenu, en raison de son caractère symbolique, une composante majeure de la culture politique suisse. Preuve en sont les Archives des chartes fédérales, conçues spécialement à Schwytz pour le Pacte fédéral et inaugurées en 1936 comme lieu de mémoire national (rebaptisé Musée des chartes fédérales en 1992).

A la fin du Moyen Age, ce pacte, loin d'être unique en son genre, n'avait toutefois pas l'importance qu'on lui accorde aujourd'hui. Il s'agissait d'une simple alliance de paix parmi d'autres. Le texte n'ayant rien d'une déclaration d'indépendance paysanne à caractère révolutionnaire visait en premier lieu à réaffirmer l'autorité des élites locales.

Le Pacte de 1291 a été oublié pendant des siècles avant d'être redécouvert en 1758 dans les archives du canton de Schwytz. Selon toute vraisemblance, il n'a pas servi de modèle à d'autres textes fédéraux plus tardifs. La tradition de droit public de la Confédération d'avant 1798 se référait davantage au Pacte fédéral de 1315 (également appelé Pacte de Brunnen).

Il apparaît donc que l'importance du Pacte fédéral de 1291 a été surestimée a posteriori. Toutefois, le document ne perd rien de sa valeur culturelle et continue d'être cité régulièrement à l'occasion de débats politiques.

Consolidation et élargissement



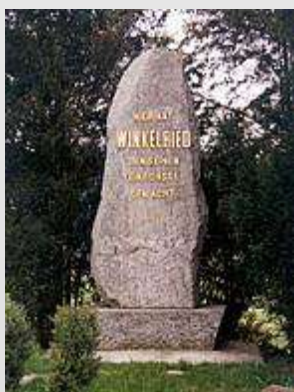
Bataille de Morgarten en 1315 : peinture murale de l'hôtel de ville de Schwytz. © DFAE, Présence Suisse

Dès avant 1291, les Habsbourg, ayant étendu leur pouvoir vers l'est jusqu'à devenir ducs d'Autriche, refusaient d'abandonner leurs droits seigneuriaux menacés dans certaines parties de la Suisse centrale. Ils entendaient consolider leur emprise et reconquérir les territoires perdus. Mais en 1315, l'armée des Habsbourg d'Autriche a été vaincue par les Confédérés à Morgarten.

Au cours des quatre décennies suivant la bataille de Morgarten, les trois cantons primitifs ont conclu de nouvelles alliances : en 1332, Lucerne rejoint la jeune Confédération, puis vient le tour de Zurich en 1351, de Glaris et de Zoug en 1352, et enfin de Berne en 1353. La composition de la Confédération reste inchangée de 1353 à 1481 (Confédération des VIII cantons).

Dans le Saint-Empire romain germanique, de nombreux systèmes d'alliances se sont mis en place, comme celui de la Confédération suisse, qui présente toutefois la particularité d'un regroupement de villes et de communautés rurales. Le plus souvent, les régions rurales étaient assujetties aux grandes villes.

Les victoires des Confédérés



Monument de Winkelried sur le champ de bataille de Sempach. © DFAE, Présence Suisse

Les inconciliables prétentions au pouvoir des Confédérés et des Habsbourg d'Autriche ont été source de tensions et de conflits ayant culminé lors des batailles de Sempach, près de Lucerne en 1386, et de Näfels, dans le canton de Glaris en 1388. A ces deux reprises, les Confédérés se sont apporté un soutien mutuel pour triompher des Habsbourg.

Après leur défaite à Sempach puis à Näfels, les Habsbourg ont abandonné quasiment toute velléité d'imposer leurs prétentions en Suisse centrale. En revanche, les Confédérés ont considérablement repris confiance. La

bataille de Sempach a même fait naître un héros national : d'après la légende, le nidwaldien Arnold von Winkelried aurait ouvert une brèche dans les lignes ennemies en se jetant sur leurs lances.

La Confédération des VIII cantons s'agrandit

Même si, jusqu'en 1481, la Confédération ne compte pas de nouveaux cantons, le territoire de l'alliance s'élargit à la faveur des conquêtes et des acquisitions.

En 1415, les Confédérés ont conquis l'Argovie, appartenant jusqu'alors à la maison des Habsbourg d'Autriche. La plus grande partie de l'Argovie a été répartie entre les cantons de Berne, de Zurich et de Lucerne ; le reste a été administré comme bailliage commun et gouverné à tour de rôle par des baillis issus des différents cantons. La Thurgovie, également dominée par les Habsbourg, a connu le même sort. En 1460, elle est devenue un bailliage commun à sept des cantons confédérés (Berne excepté).

Le pays d'Appenzell, le monastère de Saint-Gall et le comté de Toggenburg appartenant au monastère depuis 1467, ainsi que les villes de Saint-Gall, de Schaffhouse, de Fribourg, de Bienne et de Soleure ont été admis comme pays alliés dans la sphère d'influence de la Confédération.

Pays sujets et pays alliés

Les liens qui unissaient la Confédération aux autres parties de la Suisse actuelle étaient très divers. Alors que certains territoires lui étaient entièrement assujettis, d'autres étaient autonomes.

Les territoires administrés comme bailliages communs après avoir été conquis ne bénéficiaient guère de liberté. Les cantons confédérés envoyaient à tour de rôle des baillis chargés de gouverner ces pays sujets.

Les villes membres de la Confédération avaient leurs propres territoires sujets. Ces derniers, plus ou moins grands, étaient situés autour de la ville. Cependant, ces campagnes disposaient parfois d'une assez grande autonomie. Certaines petites villes avaient même le droit de déterminer elles-mêmes leurs autorités locales.

D'autres territoires signaient des alliances selon le droit de combourgeoisie avec des villes, des monastères ou certains nobles. En général, ces alliés mettaient des soldats à la disposition des villes pour bénéficier en échange d'une protection et d'un accès aux marchés citadins. Grâce à ce système, Berne, jouissant plus tard du plus grand territoire au nord des Alpes, a étendu sa zone d'influence vers l'ouest.

Enfin, des territoires étaient considérés comme des pays alliés. Se développant de manière très singulière, certains sont devenus membres à part entière de la Confédération, d'autres ont obtenu le statut de protectorats ou bien ont renoncé plus tard à l'alliance.

Conflits internes



Frère Nicolas, peinture murale ornant l'ermitage de Flüeli-Rankt, canton d'Obwald © swissworld.org



Serment fédéral prêté lors de la signature du convenant de Stans en 1481. Tiré d'un cycle de tableaux d'Humbert Mareschet, peint en 1586 pour la Salle du Grand Conseil de Berne. © Musée d'Histoire de Berne

L'élargissement de la Confédération ne s'est pas déroulé sans heurts. Certes, l'ennemi commun que représentait la maison des Habsbourg a soudé au début les Confédérés entre eux mais, une fois le danger extérieur écarté, les différents cantons ont défendu leurs propres intérêts. Au XV^e siècle, la Confédération a menacé d'éclater à deux reprises.

Zurich contre le reste de la Confédération

Après la mort du dernier comte de Toggenburg en 1436, une querelle sur son héritage territorial a opposé Zurich à Schwytz. Zurich a refusé la décision du tribunal arbitral et, après une première défaite militaire, a demandé l'aide des Habsbourg d'Autriche.

Pour obtenir ce soutien, Zurich a même cédé une partie de son territoire. Le conflit s'est exacerbé et, en dépit de l'aide accordée par l'Autriche, Zurich a essuyé une nouvelle défaite en 1443. Les mercenaires français (Armagnacs), appelés par les Habsbourg d'Autriche et menés par le Dauphin français, ont certes battu les Confédérés à la bataille de Saint-Jacques-sur-la-Birse en 1444, mais ils se sont retirés peu après.

Ce n'est qu'en 1450 qu'un traité de paix a été signé. Zurich a rompu son alliance avec les Habsbourg d'Autriche et a promis de renoncer à l'avenir à de telles alliances.

Dans sa *Chronique*, Aegidius Tschudi (1505-1572) relate la bataille de Saint-Jacques-sur-la-Birse : « Le Dauphin interdit à l'armée tout entière d'injurier les Confédérés blessés qui gisaient sur le champ de bataille. Au matin, il annonça aux Bâlois qu'il leur serait permis d'enterrer les Confédérés trépassés selon la coutume qui avait cours en leur pays. [...] En raison de la bravoure dont ils avaient fait preuve, les Confédérés étaient dignes de recevoir une sépulture. Il consentit aussi à ce que les autres blessés que l'on découvrirait fussent conduits en ville et confiés aux soins de la médecine. [...] Parmi les blessés, il y en avait un qui venait de

Glaris. Aucun autre Glarois n'avait survécu. Son corps était percé de sept larges plaies et de coups de couteau. Il fut soigné à Bâle par les médecins et devint plus tard le *landammann* de Glaris. Aucun Unterwaldien ne réchappa de la bataille. Parmi les hommes du canton de Schwytz, un seul conserva la vie. N'étant point blessé, il fut méprisé sa vie durant par les habitants de son canton. » (traduction libre)

Ville contre campagne

Les tensions politiques et sociales entre territoires ont constitué une autre menace intérieure pour la Confédération.

Les différents membres de la Confédération avaient toujours eu le droit de conclure leurs propres alliances. Mais, après les guerres de Bourgogne de 1474-1477, les villes membres ont conclu tant d'alliances avec d'autres villes que les cantons campagnards y ont vu un danger pour le maintien de l'équilibre entre villes et campagnes au sein de la Confédération. Ils s'inquiétaient particulièrement de la montée en puissance de Berne.

Les cantons campagnards se sont opposés avec véhémence au souhait des villes d'admettre les pays alliés Soleure et Fribourg comme membres à part entière de la Confédération.

En 1481, grâce à la médiation de l'ermite Nicolas de Flue (Frère Nicolas), un compromis a fait l'objet du convenant de Stans qui a permis, entre autres, d'admettre Soleure et Fribourg de plein droit dans la Confédération.

Les guerres de Bourgogne



Tapiserie mille-fleurs, la plus ancienne du monde, provenant des possessions de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, puis ayant fait partie du butin rapporté par les Suisses après la bataille de Morat en 1476. © Stefan Rebsamen / Musée d'Histoire de Berne

Lors de sa poussée vers l'ouest pendant la deuxième moitié du XV^e siècle, la Confédération s'est heurtée à un ennemi, lui aussi en pleine expansion : le duché de Bourgogne. Celui-ci connaissant une belle ascension depuis le XIV^e siècle s'affirmait comme l'une des plus riches et ambitieuses puissances d'Europe.

Au milieu du XV^e siècle, le territoire bourguignon incluait de vastes régions peu homogènes, s'étendant des Pays-Bas à la Franche-Comté, à l'ouest de l'arc jurassien. Le duc Charles le Téméraire accédant au pouvoir en 1467 entendait unifier son territoire morcelé et instituer un royaume intermédiaire entre la France et le Saint-Empire romain germanique.

En 1476, lors des batailles de Grandson et de Morat, l'armée bourguignonne est battue par les Bernois, soutenus par d'autres Confédérés. Charles le Téméraire périt en 1477 à la bataille de Nancy (Lorraine).

Ce ne sont pas les Confédérés qui ont profité le plus de ces victoires, mais le roi de France qui, débarrassé de son plus puissant rival, s'est emparé de la Bourgogne en l'annexant à son royaume. Les autres possessions de Charles le Téméraire ont été dévolues aux Habsbourg d'Autriche.

Les relations entre Charles le Téméraire et les Confédérés n'ont jamais été cordiales. Avant la bataille de Morat, Charles avait déclaré qu'il tuerait à l'épée tout Confédéré tombant entre ses mains « afin de débarrasser de la face de la terre ce peuples de brutes ». La riposte des Suisses victorieux n'a pas été tendre : d'après les chroniqueurs de l'époque, les Bourguignons en fuite ont été « embrochés comme des oies de Noël et leurs crânes ont été brisés comme des noix ». La formule « cruel comme à Morat » est devenue une expression locale, et l'algue qui colore parfois la surface de l'eau du lac de Morat en rouge est connue sous le nom de « sang des Bourguignons ».



Médaille ornée des blasons des XIII cantons. Sur le revers sont représentés les blasons des sept pays alliés. La Confédération a offert la médaille en 1547 à la France, pour le baptême de la princesse Claude de Valois. © Stefan Rebsamen / Musée d'Histoire de Berne

La guerre de Souabe

En 1495, la Diète impériale à Worms a adopté, dans le cadre d'une réforme du Saint-Empire, des mesures visant à garantir la paix, à savoir la création d'un Tribunal d'Empire et la collecte d'un impôt d'Empire. Les Confédérés ne voyaient pas l'intérêt de payer un tel impôt pour financer des tâches qu'ils estimaient pouvoir effectuer eux-mêmes. Ils ont donc refusé la réforme du Saint-Empire et leur lien avec ce dernier est demeuré formel.

En 1499, un conflit sanglant, sans lien direct avec la réforme du Saint-Empire, a éclaté entre les Confédérés et la Ligue de Souabe, puissance concurrente dans la région du lac de Constance et du Rhin supérieur, qui s'est également opposée aux Trois Liges. Lors de la « guerre de Souabe », appelée « guerre de Suisse » au nord du Rhin, les armées adverses se sont livrées à de sanglantes escarmouches et ont dévasté les régions limitrophes. La guerre s'est soldée par la victoire des Confédérés à Dornach.

La paix de Bâle, signée peu après, a confirmé le statu quo. Toutefois, en 1499, le Saint-Empire n'a pas garanti par écrit l'indépendance de fait de la Suisse. En revanche, les zones d'influence des deux alliances, la Confédération et la Ligue de Souabe, ont été délimitées au niveau du Haut-Rhin. En 1501, Bâle et Schaffhouse adhèrent à la Confédération.



La Retraite de Marignan, de Ferdinand Hodler, reproduite sur une affiche d'exposition. © BPUG Zurich Graph. Anstalt J.E. Wolfensberger

Les campagnes d'Italie

La guerre de Souabe a pris rapidement fin par la signature du Traité de Bâle de 1499. L'empereur Maximilien poursuivait en effet des objectifs plus importants en Italie du Nord, où régnait Ludovico Sforza, l'oncle de son épouse et duc de Milan. Depuis le début des guerres d'Italie en 1494, les principaux Etats italiens, la France, l'Espagne et l'empereur s'affrontaient en s'alliant tantôt aux uns, tantôt aux autres, pour obtenir la suprématie sur l'Italie. Au début, les Confédérés intervenaient comme mercenaires principalement au service de la France. Puis ils se sont de plus en plus affirmés comme une puissance autonome et un parti d'alliances. Ils ont ainsi conquis Bellinzone en 1503, puis Lugano et Locarno, tandis que les Trois Liges ont obtenu la Valteline, Bormio et Chiavenna au titre de bailliages communs.

Pendant de longues années de lutte pour le contrôle de Milan, les Suisses ont d'abord soutenu les Français, puis se sont ralliés en 1510 au Pape et ont chassé temporairement les Français d'Italie au terme de la bataille de Novare en 1513. Cependant, les Confédérés, en désaccord sur leurs objectifs politiques, n'ont pas su administrer le duché et la grande ville de Milan. En 1515, les Français ont écrasé les troupes des Confédérés à Marignan. Les Suisses, dont le point fort avait été l'infanterie, ne pouvaient plus rivaliser avec le nouveau matériel d'armement (cavalerie, artillerie, armes à feu). Cependant, dans le cadre d'une alliance qui lui a permis de recruter 16 000 mercenaires de la Confédération, le roi François I^{er} a laissé aux Suisses les bailliages ultramontins tessinois et leur a garanti des privilèges commerciaux avec la France.

La bataille de Marignan est considérée (parfois à tort) comme un événement décisif pour l'histoire suisse. En réalité, la politique d'expansion suisse n'a pris fin qu'en 1536, avec la conquête de Vaud par Berne et Fribourg. Si les Confédérés ont renoncé à leurs ambitions militaires, c'était moins à cause de leur cuisante défaite à Marignan qu'en raison de leurs querelles confessionnelles internes qui, après la Réforme, ont rendu impossible toute politique extérieure commune voire toute entrée en guerre. La neutralité n'entraîne pas en question car ce concept était encore inconnu à la Confédération du XVI^e siècle. Au contraire, à l'époque moderne, la Confédération est entrée sous la domination du royaume de France, qui faisait office d'intermédiaire en cas de conflits internes et s'assurait l'apport de mercenaires. Les alliances régulièrement renouvelées avec le roi de France ainsi que l'administration des bailliages communs sont demeurées les rares liens de cohésion entre les cantons catholiques et réformés, même si Zurich et (provisoirement) Berne ont écarté toute alliance avec la France au XVI^e siècle.